



**AVIS DE PROMULGATION**  
RÈGLEMENT 496.14-2017

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 12 juin 2017 a adopté le règlement numéro 496.14-2017 portant le titre de :

**« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 496-2015 AFIN D'AUTORISER LA GARDE D'ANIMAUX DE FERME (FERMETTES) DANS LES ÎLOTS DESTRUCTURÉS RÉSIDENIELS ET D'Y ASSURER UNE COHABITATION HARMONIEUSE DES USAGES »**

Ce règlement est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf et aux dispositions du document complémentaire.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie dudit règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 13 JUILLET 2017.

La greffière,

Jocelyne Laliberté, GMA